

DECISION

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

Vu le dahir n° 1-81-204 du 3 jourmada II 1401 (8 avril 1981) portant promulgation de la loi n° 40-80 portant création de l'Institut National de la Recherche Agronomique ;
Vu le décret n° 2-81-348 du 25 jourmada I 1402 (22 mars 1982) pris pour l'application de la loi n° 40-80 portant création de l'Institut National de la Recherche Agronomique;
Vu le statut particulier du personnel de l'Institut National de la Recherche Agronomique tel qu'il a été modifié et complété ;
Vu l'arrêté de Monsieur le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural du 14 avril 2003, portant réorganisation de l'Institut National de la Recherche Agronomique ;
Vu la circulaire du Chef du Gouvernement n° 7/2013 du 29 avril 2013 relative à la nomination aux postes de responsabilité dans les établissements publics ;
Vu la décision n° 931 du 13 août 2020 relative à l'appel à candidatures pour le poste de Secrétaire Général de l'INRA ;
Vu qu'aucun candidat n'a été retenu à l'issue de l'entretien de sélection ;

DECIDE

Article premier : L'Institut National de la Recherche Agronomique lance pour la 2^{ème} fois l'appel à candidatures pour pourvoir au poste suivant :

Intitulé du poste	Localisation du poste	Rattachement hiérarchique
Secrétaire Général de l'INRA	Rabat	Directeur

Article deux : Peuvent postuler, les candidats de nationalité marocaine, répondant aux conditions ci-dessous :

- être titulaire d'un diplôme de troisième cycle permettant l'accès à l'échelle de rémunération numéro 11 ou équivalent ;
- avoir une expérience professionnelle d'au moins quinze (15) années dans le secteur privé ou public ; dont au moins cinq (5) années d'expérience dans le secteur agricole ;
- avoir exercé des fonctions de responsabilité et de gestion pendant au moins sept (7) années ;
- avoir une bonne connaissance de la stratégie du secteur agricole et du domaine de la recherche agronomique et des missions de l'Institut ;
- avoir des compétences de leadership de haut niveau qui permettent de prendre les décisions appropriées pour relever le niveau de gestion de l'Institut ;
- avoir une connaissance des techniques modernes de gestion, de la gestion de projets, de programmation et de gestion des dossiers financiers et administratifs dans le secteur public ;
- parler, écrire et lire couramment l'arabe, le français et l'anglais.

Article trois : La fiche de poste précise les attributions du poste à pourvoir.

Article quatre : Les candidats qui souhaitent présenter leur candidature audit poste, sont invités à soumettre un dossier qui comprend les documents suivants :

- une demande de candidature à adresser au Directeur de l'Institut National de la Recherche Agronomique ;
- un curriculum vitae reprenant les qualifications du candidat, son parcours académique et professionnel, ainsi que les missions et les fonctions qu'il a exercées ;
- les documents justifiant que le candidat satisfait aux exigences du poste ;
- une copie du diplôme, avec notamment l'arrêté d'équivalence pour les diplômes délivrés par les universités ou écoles étrangères ;
- le projet que propose le candidat, qui comprend sa vision personnelle pour le développement de l'Institut, ainsi que les modalités pour accroître sa performance dans le cadre des attributions et fonctions qui lui sont assignées.

Les candidats relevant du secteur public, qui ne font pas partie du personnel de l'Institut, devront joindre l'approbation du département auquel ils appartiennent. Cette dernière doit porter de manière explicite l'accord/désaccord quant à la candidature. Toute autre mention est considérée comme nulle.

Article cinq : Dans le cadre des mesures conservatoires et préventives, le dossier de candidature doit être envoyé par courrier électronique à l'adresse **dgrh@inra.ma**, au plus tard le **15 janvier 2021**. Tout dossier de candidature incomplet, parvenu hors délai ou ne remplissant pas les conditions requises, sera rejeté.

Article six : La commission désignée par décision du Directeur de l'Institut est chargée de sélectionner les dossiers répondant aux conditions de candidature et mener l'entretien de sélection.

Article sept : Les résultats de l'entretien de sélection seront publiés, après approbation du Directeur de l'Institut, sur le portail www.emploi-public.ma et sur le site web de l'Institut. Ils seront également affichés au siège de l'Institut.

Le Directeur de l'Institut National
de la Recherche Agronomique
Faouzi BEKKAOU

Division de la Gestion des Ressources

Humaines et Financières

Avenue de la Victoire, B.P. 415. Rabat, Maroc

Tél. : +212 (0) 537 77 57 49

Fax : +212 (0) 537 77 17 13

Email : abdenbi.salahi@inra.ma

www.inra.org.ma



قسم تسيير الموارد البشرية والمالية

شارع النصر، ص.ب 415 - الرباط - المغرب

الهاتف: +212 (0) 537 77 57 49

الفاكس: +212 (0) 537 77 17 13

البريد الإلكتروني: abdenbi.salahi@inra.ma

www.inra.org.ma